

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2024

Délégation n°2024-10-11

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Chapelle-Villars, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	32
■ Date de la convocation	:	le 16 octobre 2024

Objet : Administration - Abandon de créances et admission en non-valeur

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER (<i>Pouvoir de M. Laurent CHAIZE</i>) -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir de M. Christian CHAMPELEY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (<i>Pouvoir de Mme Martine MAZOYER</i>) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir à M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY (<i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i>) -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE (<i>Pouvoir à Mme Marcelle CHARBONNIER</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir à Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER (<i>Pouvoir à M. Michel BOREL</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL,
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

M. le vice-président délégué aux finances, à la culture, à la communication, informe que le comptable public propose d'abandonner certaines recettes des budgets de la CCPR.

Elles correspondent à des titres émis sur l'ensemble des budgets pour un montant total de 3 769,04 €.

Le comptable a préalablement précisé qu'il n'a pas pu recouvrer les titres avec les motifs suivants :

- Combinaison infructueuse d'actes,
- NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) et demande de renseignements négative,
- RAR (Restes à Réaliser) inférieur aux poursuites,
- Décédé et demande de renseignements négative,
- Clôture pour insuffisance d'actif,
- Effacement de dettes.

La période s'étale entre 2021 et 2024.

- Admission en non-valeur, budget général pour 0,70 €,
- Créances éteintes, budget général pour 72,67 €,
- Admission en non-valeur, budget base de loisirs pour 95,00 €,
- Admission en non-valeur, budget déchets ménagers pour 1 776,32 €,
- Créances éteintes, budget déchets ménagers pour 1 823,85 €,
- Admission en non-valeur, budget Assainissement non collectif pour 0,50 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables pour 1 872,52 € et de prévoir les crédits suffisants aux budgets afférents,
- D'approuver les créances éteintes des produits irrécouvrables pour 1 896,52 € et de prévoir les crédits suffisants aux budgets afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables pour 1 872,52 €,
- Prévoit les crédits suffisants aux budgets afférents,
- Approuve les créances éteintes des produits irrécouvrables pour 1 896,52 €,
- Prévoit les crédits suffisants aux budgets afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Farid CHERIET